L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 18 MARS 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 18 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan — ...tres, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face du marché — légumes—oignons, ail, noix.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, ...pettes, valises et malles.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—chaises, quincaillerie, coutellerie, ...ets.

Quincaillerie, &c. — Voir l'avis de D. E. Morphy.

Chaises. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Jeudi, 18 Mars 1875.

...—Was she right, avec Mme Chanfrau.
...—Miss Weatherby et sa troupe burlesque.
...—Engagement de M. L. Davenport.

Un Déni de Justice.

L'article 5 de la Constitution des Etats-Unis porte, en termes formels, "qu'aucun Etat, sans son consentement, ne sera privé de son suffrage égal dans le Sénat."

La Louisiane a donc droit à deux sénateurs dans le Sénat des Etats-Unis, comme tout autre Etat de l'Union. Depuis trois ans, cependant, le Sénat des Etats-Unis s'est invariablement refusé d'admettre un second sénateur de la Louisiane et on a vu que, faute de la voix de ce second sénateur, le bill qui allouait trois millions et demi de dollars pour la reconstruction des levées du Mississipi, a échoué.

En décembre 1872, MM. McMillan et ... se sont présentés tous deux comme ... au Sénat des Etats-Unis. Chacun d'eux avait été élu pour le court terme expirant le 4 mars 1873, mais par une législature différente. Une longue discussion eut lieu au Sénat sur la validité de leurs titres respectifs. Le Sénat n'avait que trois solutions possibles: admettre M. Millan, ou admettre Ray, ou déclarer que ni l'un ni l'autre n'avaient été élus par une législature légale et adopter, dans ce dernier cas, la mesure convenable pour faire rendre au peuple de la Louisiane le droit d'avoir une législature légalement et librement choisie, laquelle nommerait un sénateur contre l'admission duquel il ne s'élèverait plus d'objection.

En refusant d'adopter aucune de ces trois solutions, le Sénat a violé l'article V de la Constitution, en privant un Etat de son droit de suffrage égal dans le Sénat.

Après le 4 mars 1873, M. McMillan et Pinchback se sont présentés comme élus pour le long terme du Sénat, chacun deux en vertu de sa nomination de l'une des deux Législatures rivales. La question de leur admission a été référée à un comité et après un rapport compliqué et de longs débats, le Sénat s'est ajourné sans prendre de décision, commettant ainsi un second déni de justice.

Le Congrès s'est réuni de nouveau en décembre 1873, et, sur motion de M. Morton, les titres de McMillan et Pinchback, ont été référés au comité des élections, et le rapport fait le 15 du même mois, a constaté que le comité était également divisé. Le 20 janvier 1874, les titres de Pinchback ont été de nouveau référés au comité. La session de 1874, s'est passée sans que le Sénat ait voulu prendre une décision.

Dans la dernière session du 43e Congrès, du décembre 1874 au 4 mars 1875, la question a été de nouveau débattue devant le Sénat avec le même résultat négatif.

Le Sénat du 44eme Congrès étant appelé en séance exécutive, s'est réuni le 5 mars 1875. Plus d'une semaine vient d'être employée en discussions nouvelles sur les mérites de la question. On était convaincu que le Sénat allait enfin rendre une décision, soit pour, soit contre l'admission de Pinchback.

Le 16 mars 1875, à onze heures quarante minutes du soir, le Sénat a décidé, par 33 voix contre 26, de renvoyer au second lundi de décembre, sa décision sur la résolution proposant d'admettre Pinchback comme ayant un titre *primâ facie* à siéger.

Ainsi, cinq refus successifs de la part du Sénat d'accorder à la Louisiane le droit d'avoir un second sénateur et le renvoi de la solution provisoire à la prochaine session, voilà à quoi ont abouti une douzaine de rapports de comités et une centaine de discours!

Mais la raison de cette conduite étrange, quelle est-on? Oh! elle est bien simple.

Les sénateurs républicains ont refusé d'admettre Pinchback parce que c'est un mulâtre et parce qu'ils seraient obligés de le recevoir, lui et sa femme. Alors, pourquoi ne l'ont-ils pas rejeté?

Parce que Pinchback est intraitable, parce qu'il a refusé la poste et toutes les autres places que le Président lui a offertes et parce qu'il a menacé, s'il était rejeté, de faire élire par son clan un sénateur démocrate ... pour se venger du parti à Washington.

Redoutant l'une et l'autre de ces alternatives, le Sénat a renvoyé sa décision au mois de décembre, et la Louisiane restera encore sans sénateur.

A la prochaine session, le Sénat trouvera sans doute prudent d'ajourner encore la solution jusqu'après l'élection présidentielle de 1876 et ce ne sera probablement qu'après le 4 mars 1877 que la Louisiane pourra enfin, obtenir, son droit constitutionnel d'être représentée au Sénat des Etats-Unis par deux sénateurs.

Voilà ce qui est devenue la politique dans la grande république américaine, depuis l'avènement au pouvoir du parti, dont les fanatiques ont proclamé la doctrine de la *loi supérieure* (higher law) et dont les habiles ont appliqué la vieille règle "la fin justifie les moyens."

LES ASSESSEURS D'ETAT POUR LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Les assesseurs actuels de l'Etat sont pour la Nouvelle-Orléans: 1er district: F. A. Herwig; 2e district, Geo. Paris; 3e district, C. Blandin; 4e district, W. H. Decker; 5e district, Dumont; 6e district, P. S. Mallon; 7e district, Kearn.

Le bill des assessements dit que de nouveaux assesseurs seront nommés de la manière prescrite par la loi, c'est-à-dire par Kellogg, mais en ajoutant que ceux qui ont été nommés depuis le 1er janvier 1875 et qui ont été ratifiés par le Sénat seront maintenus.

Dans les sept assesseurs nommés plus haut, il y en a deux ou trois, croyons-nous, qui ont été confirmés par le Sénat. Les autres pourront être changés.

FÊTE DE GARIBALDI.—La société del Tiro al Bersaglio se propose de célébrer demain, vendredi, la fête de Garibaldi, le héros italien, dont le nom de baptême, on le sait, est Joseph. La belle compagnie des Bersaglieri sortira en grande tenue, et, après avoir parcouru les principaux quartiers de la ville, se rendra à son tir au Jardin Magnolia. Un banquet somptueux commencera la fête qui, à en juger par les préparatifs qui se font, sera extrêmement brillante.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, au coin des rues de Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 27 février de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*.

VINS.—MM. Bercier et De Smet, No 5 rue Tchoupitoulas, ont reçu par le brick Aurora, arrivé de Marseille, des vins de Bandol, du Porto de Port Vendres. Voir aux annonces.

Arrêtez vous ici et lisez
Le grand tirage à numéros simples
De la Loterie de la Louisiane,
Aura lieu samedi prochain.
Il y a 440 prix en tout,
S'élevant à $75,000, monnaie des Etats-Unis.
Il y a seulement 10,000 billets
Coûtant seulement $10 le billet.
Le gros lot est de $20,000
Et vous pouvez le gagner.

Le bill des assessements.

Nouvelle porte ouverte à la corruption.

Le journal officiel a publié, hier, le bill des assessements dont nous avons parlé, bill qui a été passé dans la dernière heure de la séance du Sénat, sur l'initiative d'un sénateur conservateur, M. White, qui a demandé la suspension des règlements, et avec le concours des sept autres sénateurs conservateurs. M. Kellogg s'est décidé à signer le bill et le voilà promulgué. L'illégalité de ce bill comme de tous ceux qui émanent de la Chambre des baïonnettes qui n'a jamais eu de quorum, est patente et nous croyons savoir que la question sera directement portée devant la Cour des Etats-Unis, mais nous laisserons de côté, momentanément, la question de légalité pour apprécier les conséquences financières d'une mesure que les sénateurs conservateurs ont appuyée comme une mesure de réforme et qui n'est au fond qu'une porte nouvelle ouverte à la corruption, comme nous n'aurons pas de peine à le démontrer.

L'assessement pour les taxes de ville se fait actuellement par l'administrateur des assessements qui emploie le personnel nécessaire à ce travail. Le nouvel administrateur élu par le peuple en novembre dernier, M. Léonce Bouny, comprenant parfaitement sa mission, avait donné pour instructions à ses assistants d'estimer les propriétés foncières à leur valeur réelle dans l'assessement qui s'effectue en ce moment pour la levée des taxes de 1876. Déjà, l'assessement de ville, fait en 1874, présentait sur l'assessement fait par les assesseurs d'Etat, une différence de plus de 16 millions de piastres, car voici les chiffres officiels;

Total de l'assessement d'Etat pour la Nouvelle Orléans	$183,914,835
Assessement municipal	119,398,504
Différence en moins	$16,646,331.

Par suite des instructions données par M. Bouny, l'assessement sur les propriétés foncières seules qui est de 88 millions, eût subi une réduction en moyenne de 20 à 25 pour cent, soit vingt millions environ, qui eussent augmenté d'autant la différence ci-dessus.

M. Bouny avait réduit les frais du département des assessements à vingt-sept mille cinq cents piastres, et il avait déclaré qu'avec une addition de quatre mille piastres environ, il pourrait fournir une seconde copie de l'assessement pour les taxes d'Etat, ce qui eût fait un total de trente deux mille piastres au plus à diviser entre l'Etat et la ville.

Les assesseurs d'Etat constituaient une superfétation et devaient être abolis. Ils n'accomplissaient aucun travail réel, car quand ils avaient besoin d'informations, ils les prenaient au bureau de la ville. Comme ils avaient une commission de trois pour cent sur les montants assessés, ils avaient intérêt à grossir ces montants ou à ne pas les diminuer. Il était de notoriété que dans plusieurs des bureaux d'assesseurs, on ne pouvait obtenir de réduction qu'en payant une prime plus forte que la commission qu'aurait eu l'assesseur sur le montant réduit.

Or, la réduction qu'opérait le département municipal des assessements, aurait établi entre l'assessement de la ville et celui de l'Etat une différence de 35 à 40 millions environ, ce qui eût gêné considérablement messieurs les assesseurs d'Etat.

Ils eussent été dans l'alternative ou de consentir à une réduction analogue, ce qui eût réduit de beaucoup leur commission, ou de s'exposer à des plaintes universelles. C'est alors que le nouveau bill a été imaginé dans leur intérêt.

Ce bill supprime tout simplement l'assessement de la ville en chargeant les assesseurs d'Etat de faire des duplicata de leur assessement pour la ville. Les contribuables auraient à payer leurs taxes municipales désormais sur l'assessement d'Etat, avec la différence que nous avons signalée plus haut. A deux et demi pour cent ce serait, pour 1876, sur 40 millions, un excédant de un million de piastres de taxes. Voilà la part des contribuables dans la mesure; voyons maintenant celle des dépenses pour l'Etat et la ville.

Les sept assesseurs en partie double, de l'Etat et de la ville, recevaient les sommes suivantes:

Salaires des sept assesseurs à payer par l'Etat, $4000, soit	$28,000 00
Frais de bureau par l'Etat	7,000 00
A payer par la ville $1000 par chacun des 16 districts municipaux actuels, soit	16,000 00
Total	$51,000 00

en plus CINQ POUR CENT de commission, payables par l'Etat, sur "toutes les taxes à lever sur les propriétés imposables qui ne sont pas sur les rôles de 1874, et qui seront découvertes par eux et placées sur les livres de 1875."

L'assessement d'Etat de 1874, s'élève à un total de 136 millions en chiffres ronds. Cet assessement est injuste parce que les propriétés de ceux qui ont graissé certaines pattes, sont assessées au-dessous de leur valeur, tandis que la plupart des autres propriétés sont assessées beaucoup au-dessus de leur valeur.

Croit-on que les assesseurs vont employer leur temps à refaire le travail d'une façon équitable, de façon à ramener à 80 ou à 100 millions le total effrayant qui précède! Il n'y a pas de commission pour ce travail.

Ils s'occuperont, vraisemblablement, à chercher plutôt à découvrir de nouvelles propriétés et de nouvelles valeurs à assesser. S'ils trouvent moyen d'ajouter à l'assessement vingt millions de dollars, comme les taxes d'Etat et de ville se montent à 4 0/0 environ, cela fera $800,000 de taxes additionnelles, montant sur lequel les assesseurs auront cinq pour cent, soit $40,000.

On comprend le danger d'une pareille clause. Un assesseur, pour accroître son revenu de mille piastres, doit créer pour vingt mille piastres de taxes, et conséquemment augmenter l'assessement dans son district de $500,000.

Ainsi tentés, les sept assesseurs pour doubler leur salaire, qui est de $4000, et obtenir une commission de $28,000, devraient ajouter à l'assessement de 1874, quatorze millions de plus, ce qui le porterait à 150 millions en chiffres ronds,—un beau chiffre qui permettrait de qualifier de calomniateurs ceux qui diraient que la Nouvelle-Orléans n'est pas prospère! Quatre pour cent de taxes d'Etat et de ville sur 150 millions cela ferait six millions, qui ajoutés à un million pour les licences, formeraient un total de sept millions soutirés à la population de la Nouvelle-Orléans.

Les assesseurs n'oseront pas faire cela, dira-t-on. Sans doute, s'ils sont humains, au lieu d'augmenter la taxe de monsieur un tel de $10,000 sur lesquels celui-ci aurait à payer quatre pour cent de taxes d'Etat et de ville, soit $400, ce qui vaudrait à l'assesseur $20 pour sa commission de cinq pour cent, ils feront savoir à ce contribuable qu'en donnant une petite prime de $40, il sera exempt de l'augmentation. Le contribuable sauvera ainsi $360, l'assesseur aura doublé sa commission et l'Etat et la ville n'auront rien du tout.

Ce ne sont là que des suppositions, mais ce sont des suppositions basées sur des précédents qui sont de notoriété publique. Et l'on sait que la nomination des assesseurs appartient à Kellogg.

Nous avons fait ressortir l'économie de la mesure. Cette commission de 5 0/0 est une tentation pour les assesseurs quels qu'ils soient. Avec les habitudes établies, elle ouvre une nouvelle porte à la corruption, en mettant les contribuables à la merci des créatures de Kellogg. Elle supprime un assessement honnête et consciencieux qui eût été un frein pour les assesseurs d'Etat, et, au lieu de supprimer l'assessement d'Etat qui était un abus, elle double l'abus et le danger pour les contribuables.

Telle est notre opinion sincère et impartiale sur cette prétendue loi de réforme.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir, jeudi, 18, *Les Huguenots*, grand opéra de Meyerbeer joué par MM. Chelli, Feitlinger, Dardignac, De Greef et Laurent; Mmes Vercken, H. De Joly et Liogier.

MAISON GALINIER.—Cette maison vient de recevoir par le steamer "Francfurt" un grand assortiment de marchandises de modes de printemps et d'été. Parmi ces marchandises sont des chapeaux modèles, des chapeaux de paille français d'un goût exquis et d'une élégance supérieure. Mme J. Galinier invite respectueusement les dames à venir visiter son établissement où l'on s'empressera de placer sous leurs yeux tous les articles qu'elles désireront examiner.

Puisque
Dix piastres
Peuvent gagner le lot de
Vingt mille piastres dans le prochain tirage
De la Loterie de la Louisiane,
Il n'y a pas de raison
Pour rester
Pauvre.
Rappelez-vous en et achetez un billet, 440 prix en tout et seulement 10,000 billets.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA FETE DE ST-PATRICK.

Un jour de réjouissance pour les fils de la Verte Erin.

Tous nos concitoyens, qui sont irlandais ou d'origine irlandaise, ont célébré, hier avec pompe la fête de St-Patrick.

Le temps ne pouvait pas être plus beau pour la circonstance, et nos amis ont été vraiment favorisés.

Les différentes branches des sociétés de bienfaisance et de tempérance irlandaises, après avoir entendu la messe, se sont réunies rue du Canal, près de la statue de Clay, pour se former en procession et se sont mises en marche vers midi, défilant dans les principales rues de la ville.

Comme toujours le clergé catholique s'était associé à la fête et faisait partie du cortége. On pouvait voir flotter sur un certain nombre de balcons la bannière verte de l'Irlande avec la harpe symbolique et la ville avait cet aspect animé qui indiquait que la population entière participait à la fête.

La procession se composait de neuf branches des sociétés irlandaises, chaque branche précédée d'un corps de musiciens.

En tête de la seconde branche se trouvaient le maire et les sept administrateurs de la ville. Cette seconde branche, commandée par l'avocat de district McPhelin, s'est arrêtée un moment devant les bureaux de l'*Abeille* et la célèbre fanfare de Jaeger nous a donné une agréable sérénade.

Entre la première et la seconde division, il y avait une longue file de voitures dans les quelles se trouvaient les invités.

La neuvième et dernière branche était précédée du corps de musiciens appartenant au 13ème régiment de ligne de l'armée des Etats-Unis qui attirait l'attention générale.

Le cortége se composait de mille à douze cents hommes portant tous des insignes à la couleur de l'Ile Verte.

La journée s'est terminée par des banquets donnés aux différentes branches et par des bals.

L'injonction contre le bill de la compagnie des Levées maintenue par la Cour de Circuit.

Le juge Wood, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, a rendu hier sa décision dans l'affaire du bill de la compagnie des Levées, adopté par la Législature pauachée d'Antoine et de Hahn, par-dessus le veto du pseudo-gouverneur Kellogg.

On se souvient que M. McComb, un détenteur de bons consolidés de l'Etat, avait demandé et obtenu une injonction défendant au Bureau de Liquidation, composé de Kellogg, d'Antoine, de Hahn, de Dubuclet et de Deslonde, de payer à la dite compagnie des Levées le montant qu'elle réclamait à l'Etat, en vertu du bill en question.

On se souvient aussi que quand l'affaire a été jugée avant-hier, l'ex-juge Campbell, représentant les intérêts de la compagnie, avait nié la juridiction de la Cour de Circuit des Etats-Unis et demandé que l'injonction fut révoquée. Le juge Wood a décidé que la Cour avait juridiction quand il s'agissait d'une loi d'Etat inconstitutionnelle, et a ordonné que l'injonction fût maintenue.

Un ex-assesseur d'Etat sous les verrous pour abus de confiance.

L'agent Smith, du service secret de la police, qui paraît être décidément un gaillard très actif, s'est présenté avant hier au bureau des Assesseurs d'Etat nommés par son excellence radicale Kellogg, rue Carondelet, près Commune, et a demandé à avoir une entrevue particulière avec le sieur W. H. Decker, ex-assesseur d'Etat pour le Quatrième District.

L'entretien a été très court et s'est terminé par l'arrestation de Decker pour abus de confiance et malversation. Il paraît que cet estimable favori de M. Kellogg faisait du chantage afin de grossir ses émoluments qu'il trouvait trop maigre.

L'arrestation a été faite en vertu d'un mandat du juge Adams de la Cour municipale du quatrième district, et Decker, après avoir été conduit à la station de police du premier precinct, a été mis en liberté sous caution.

Voici la cause de l'arrestation :

Le mois de novembre dernier, Decker s'est rendu à la résidence de M. Henry Jackson, qui a été recordé et qui est bien connu, et lui a déclaré que sa propriété avait été assessée $24,000; mais que l'assessement pouvait être réduit à $20,000 si M. Jackson voulait bien donner $50, pour son compte personnel, à lui, Decker.

M. Jackson a trouvé la proposition exorbitante et a refusé tout net; mais, après réflexion, il a fini par payer $30 à Decker en échange d'un reçu pour cette somme, et le marché a été ainsi conclu.

Cette petite *transaction* était restée ignorée du public; mais, Decker ayant perdu sa place, avant hier, par suite de la promulgation du bill de la Législature panachée, qui donne à Kellogg le droit de nommer des assesseurs qui le seront à la fois pour la ville et pour l'Etat, la nouvelle est parvenue, on ne sait trop comment, aux oreilles du detective Smith; qui s'est hâté de *pincer* le dit Decker.

L'ex-assesseur a comparu hier devant la Cour Municipale du Quatrième District, mais l'examen préliminaire de son affaire a été renvoyé à mardi prochain.

Cour Criminelle Supérieure.

L'affaire de François Autrey, accusé du meurtre de Thérésa Blache, le 19 octobre dernier, a été jugée avant-hier devant la Cour Supérieure Criminelle, présidée par le juge Braughn.

L'accusé était représenté par M. W. O. Rogers et l'Etat par M. A. P. Field.

Après les plaidoiries, l'affaire a été soumise au jury qui, après être resté enfermé pendant toute la nuit d'avant-hier, a rendu hier un verdict de culpabilité, tout en exemptant le coupable de la peine capitale.

Kellogg se montre moins clément.

Le pseudo-gouverneur a signé avant hier l'arrêt de mort du nègre Brown condamné dans la paroisse Ste-Hélène, le 10 de ce mois, devant la cour du juge Kemp, pour le meurtre du jeune Clinton, au mois de décembre dernier.

Le jury qui a condamné Brown se composait de six blancs et de six hommes de couleur.

L'exécution aura lieu le 16 avril prochain.

Descente de la police dans un bouge.

La police dirigée par l'agent Smith, du service secret, a fait une descente hier matin dans un bouge tenu par les deux frères Jules et Joseph Bouté, où nègres et blancs se réunissaient chaque jour pour jouer au *monte* et a arrêté les deux propriétaires.

Le bouge a été fermé et les habitués de ce lieu de débauche ont été dispersés.

Les deux frères Bouté sont des notabilités politiques et nous avons lieu de nous étonner qu'on ait osé les arrêter. Tous les deux sont de couleur et ont leur prête une grande influence dans leur district.

Joseph Bouté, on s'en souvient, avait été choisi par la convention panachée de paroisse comme le candidat du parti radical pour la place de shérif des cours civiles, quoique Badger, blessé grièvement le 14 septembre, eût sollicité cette nomination; et Jules Bouté, le second frère, avait été choisi de son côté comme candidat à la Législature pour le 5ème ward.

L'enquête sur la mort de Pierre Cony.

Le coroner De Blanc a terminé hier son enquête sur les causes de la mort de Pierre Cony, dont on a trouvé le corps avant-hier matin dans le Vieux Bassin.

Plusieurs témoins ont été entendus, qui ont déclaré que le défunt s'enivrait fréquemment et qu'il était alors sujet à des accès de fièvre chaude.

Le juri dans son verdict a donc constaté que Pierre Cony était mort d'asphyxie en se jetant dans le Vieux Bassin sous le coup d'une attaque de folie momentanée causée par la boisson.

Enfant trouvé.

Vers onze heures hier matin, un jeune garçon du nom de Joe Sohne a conduit à la station centrale de la police une petite fille, âgée de trois ans, qu'il dit avoir trouvée rue du Camp. La petite fille était trop effrayée pour pouvoir se rappeler le nom de ses parents. On la garde à la station jusqu'à ce qu'elle soit réclamée.

Petite scène de famille à l'Opéra.

On nous rapporte que pendant la représentation de la *Favorite*, à l'Opéra, mardi soir, au moment où Mlle Liogier, qui jouait, croyons-nous, le rôle d'Inès, entrait en scène, un bouquet, ou plutôt ce qui paraissait être un énorme bouquet, est tombé à ses pieds.

Mlle Liogier s'est baissée gracieusement pour le ramasser, mais l'a jeté bientôt avec un mouvement de dépit très prononcé et très motivé, d'ailleurs, car le paquet en frappant les planches pour la seconde fois s'est défait et il s'en est échappé quelques tubercules, autrement dit pommes de terre, qui ont roulé ça et là sur la scène.

Il paraît que ce sont quelques machinistes qui ont eu l'idée de faire cette petite plaisanterie à Mlle Liogier.

L'affaire a fait du bruit dans les coulisses, et on nous assure que M. Chelli et le capitaine Montamat ont dû se montrer pour maintenir l'ordre dans le théâtre.

En somme, personne n'a été tué ou blessé. Nous voyons avec peine que l'harmonie ne saurait exister parmi les chanteurs; c'est pourtant chez eux qu'on devrait trouver l'accord parfait.

Pugilat au théâtre St Charles.

Avant-hier soir, après le spectacle, MM. Mitchell et Sullivan, deux acteurs du théâtre St-Charles, se rencontrant dans les coulisses ont eu une petite querelle qui a abouti à des coups de poing donnés et reçus de part et d'autre.

On dit, cependant, que M. Mitchell a eu le désavantage et qu'il a eu les deux yeux pochés, tandis que son adversaire n'a eu qu'un œil un peu endommagé par le contact d'une main fermée.

Comme M. Mitchell est l'officier supérieur de M. Sullivan, puisqu'il remplit les fonctions de régisseur au théâtre St Charles, ce dernier a reçu sa feuille de route le lendemain matin.

Hope No 3.

Cette compagnie d'échelles, qui porte les bois de cerf symboliques avec le fier défi que l'on peut lire sur le ruban qui les entoure: "venez les prendre," est sortie hier soir au complet pour aller sérénader les dames qui lui ont fait des cadeaux de fleurs et de couronnes le 4 mars.

Tous les membres de Hope No 3 avaient mis leur uniforme de gala et les échelles étaient surmontées comme le jour de la procession de la statue de l'Espérance.

Comme cette compagnie nous fait l'honneur de compter l'*Abeille* au nombre de ses amis, elle s'est arrêtée un instant rue de Chartres, No 73, pour nous donner une agréable sérénade.

Nous prions donc tous les membres de Hope 3 de recevoir nos remerciements et de croire que nous avons été sensibles à la preuve de sympathie qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Une tentative de mettre en vigueur la bill des droits civils échoue honteusement.

Hier soir, vers dix heures, un nublen dont le nom nous est inconnu est entré dans le salon de bière de M. Kroet, dans le Passage de la Bourse, entre Douane et Canal, et a demandé à être servi.

Avant que le garçon stupéfait eût eu le temps de lui répondre plusieurs hommes qui se trouvaient dans l'établissement,— les habitués qui ne voulaient pas être troublés par l'Afrique,—se sont jetés sur l'intrus et l'ont mis à la porte avec plus de précipitation que de politesse.

Si l'ambitieux affranchi eût été sage il se serait éloigné sans mot dire, mais il s'est mis à faire un vacarme infernal dans la rue, à tel point, que des officiers de police s'en sont mêlés et ont voulu l'arrêter.

Effrayé alors, le pauvre diable s'est enfui et plusieurs coups de pistolet lui ont été tirés par les agents, sans l'atteindre, heureusement.

Il en a été quitte pour la peur, mais que cette leçon lui profite.

Quatrième Cour de District.

Une vieille affaire vient d'être rappelée devant la Quatrième Cour de District, présidée par le pseudo-juge Lynch; c'est un procès en dommages intentés par une femme de couleur à M. D. Lopez, qui a refusé, il y a quelques six mois, de lui vendre un verre de soda, à son établissement de la rue du Canal.

Il paraît qu'on éprouve de la difficulté à composer un jury, car sur cent personnes on n'en a choisi que trois jusqu'à présent. Cent autres jurés devront être appelés.

TEMPERATURE.—17 mars 1875.
Thermomètre de C. Dunand, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M	50	10
12 M	68	20
3 P. M	70	21
6 P. M	62	18

FRANCE.

Le *Journal officiel* contient ce matin les décrets promulgués: 1o. la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics; 2o. la loi relative à l'organisation du Sénat. C'est donc à partir d'aujourd'hui que ces lois sont applicables.

A la suite de la séance du 25 février, le ministre de l'intérieur a adressé aux autorités départementales la circulaire suivante:

Intérieur à commandants de corps d'armée, premiers présidents, procureurs généraux, préfets et préfets maritimes.

Versailles, 25 février, 7 h. 35 soir.

Les lois constitutionnelles viennent d'être votées par 436 voix contre 261. A l'issue de la séance, M. le président de la République a prié le parti de charger M. Buffet de former un ministère.

Après comme avant le vote des lois constitutionnelles, le président de la République est fermement résolu à maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa politique depuis qu'il a reçu le pouvoir des mains de l'Assemblée nationale.

Le nouveau cabinet devra s'inspirer de ces principes, auxquels M. Buffet n'est pas moins dévoué que M. le maréchal de Mac Mahon. Il sera appuyé dans sa tâche par les hommes modérés de tous les partis.

Le président de la République compte sur le concours éclairé et sur le dévouement de toutes les autorités qui l'ont si loyalement secondé jusqu'à ce jour.

—Un incident regrettable a eu lieu pendant les obsèques du peintre Corot.

L'église Saint-Eugène était remplie d'une foule considérable. Après le *Credo* et dans le recueillement universel, M. le curé de Saint-Eugène est monté en chaire. Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, dans quels termes se serait exprimé M. le curé de Saint-Eugène:

Maintenant, très honorés messieurs, je veux vous parler de la mort de Corot et de la manière dont les choses se sont passées.

Corot s'est confessé. (Mouvement.)

Oui, très chers frères et très honorés messieurs, Corot s'est confessé. C'est M. le curé de Coubron, présent dans cette enceinte, qui a recueilli la confession qu'il lui a faite dans toute la simplicité de sa foi et de son âme. Moi-même, le jeudi 11 février, à neuf heures du matin, j'ai eu la consolation de lui porter la sainte communion.

Ainsi Corot s'est confessé et il a communié.

Eh bien, messieurs, j'ai voulu parcourir hier toutes les feuilles publiques, tous ces journaux qui s'en vont répandant partout le bien et le mal. Un seul, un seul a bien voulu reconnaître que Corot était *spiritualiste*.

Aucun d'eux, entendez-vous bien, aucun autre d'entre eux n'a déclaré qu'il s'était confessé, qu'il avait communié et qu'il était mort en chrétien.

C'est là, messieurs, le symptôme le plus manifeste, le signe le plus effrayant de la dégradation des temps.

A ces mots, une vive émotion s'empara de l'auditoire. On parut surpris d'entendre un sermon prendre le ton d'un réquisitoire. Il parait aussi que le ton de l'orateur était de nature à rendre plus irritantes encore ces paroles inattendues. De vifs murmures se firent entendre et, de fait, le discours fut interrompu. Un incident bizarre vint augmenter le tumulte: une femme s'était levée tout à coup sur sa chaise et venait de pousser des cris perçants. On ne comprit que vaguement le sens de ses protestations. Il parait cependant qu'elle s'était donnée comme la cousine germaine du mort et qu'elle avait adjuré les assistants de croire qu'il était mort en bon chrétien.

On comprend que le désordre fut bientôt à son comble. Le suisse et le bedeau s'emparèrent de l'interruptrice et la conduisirent au dehors. Un certain nombre des assistants se retirèrent en même temps. Après un moment d'hésitation, M. le curé de Saint Eugène comprit qu'il serait imprudent d'insister davantage et quitta la chaire. L'orgue fit entendre un prélude, et M. Faure chanta le *Pie Jesu*. Mais l'émotion du public était loin d'être calmée, et le cortège quitta l'église sous le coup de la plus triste impression.

Cette manifestation nous paraît douloureuse à tous les points de vue, dit le *Temps*. Nous ne songeons pas à contester qu'on se montrait si étrangement soucieux de l'opinion des journaux et en introduisant la polémique dans une enceinte de paix, le recueillement, M. le curé de Saint-Eugène a manqué aux plus impérieuses convenances; il ne servirait à rien d'insister sur ce point. Mais c'était à son auditoire de se montrer plus sage que lui et de se donner l'honneur de ne pas aggraver un incident déjà si pénible en lui-même par des démonstrations aussi regrettables que superflues.

440 Prix
440 Prix
Dans le prochain tirage.
Dans le prochain tirage.
$75,000 de prix,
$75,000 de prix,
La Loterie de l'Etat de la Louisiane.
La Loterie de l'Etat de la Louisiane.
$20,000 le gros lot.
$20,000 le gros lot.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de ... la Nouvelle-Orléans même, depuis le ... 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux ... dions à nos abonnés de l'intérieur. ... donc à ces derniers, ... le ne pourra plus rien ... rembourser, ... même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 19 cents par ... pour l'édition quotidienne, et ... pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ... agents devront donc ... montant additionnel ... tre en même temps que le prix de l'abonnement.

La "GOLDEN MEDICAL DISCOVERY" du Dr. Pierce guérira ... et elle le fait, ... les parties affectées. ... laringite, d'enrouement, ... voix, de bronchite ... des merveilles ... à tous autres remèdes ... chez tous les droguistes.

La multiplication de maux. ... [illegible]

Società Italiana del Tiro al Bersaglio ... [illegible]

Fond de Forge à vendre.
Et achalandage à louer.
A VENDRE, ... le fond de la forge ... rue Bo... [illegible]

En Débarquement du Brick "Aurora," de Marseille,
50 barriques VIN, véritable BANDOL, ... marque V. JAURE & Co.
A vendre par BERCIER & DE SMET, No 5 rue Tchoupitoulas.

Grand Bal Paré et Masqué,
Dans la salle du club ...
VENDREDI, 19 mars,
ENTREE ...

En débarquement du brick italien AURORA, de Marseille.
barriques VIN de BANDOL ... PORTO ... HUILE ... VERMOUTH ... MUSCAT ... CASSIS DE DIJON ... OIGNONS ...
A vendre par U. MARINONI.

Au Public.
LE grand tirage de la loterie de l'Etat de la Louisiane—numéros simples—aura lieu SAMEDI PROCHAIN, ... de matin, ...
Gros lot ...
Seulement 10,000 billets.
Prix du billet, $10, ...
Le public est invité ... portes s'ouvriront à 11 heures ...
Entrée par la rue de l'Union.
17mars—3t. 1 rp.

Avis aux teinturiers.
A vendre à bon marché ... Commune coin ...
1 BOUILLOIRE ... [illegible]

Ouverture de Café.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public ... Passage de la Bourse ...
HENRI LAMOTTE.

MRS. MARIA VOISIN,
Millinery & Dress-making.
MRS VOISIN informs the ladies that she has received her SPRING ...

En débarquement
du navire AURORA venant de Marseille ...
100 barriques Vin rouge ...

COLLÈGE COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE,
Jules Choppin, principal,
No 166 RUE ...
Classes de jour et de nuit.

Avis spécial.
NOUS avons, ... N. NEWALD, ... notre AGENT EXCLUSIF pour la vente de nos PIANOS PLEYEL dans les Etats-Unis d'Amérique.
Paris, France, ...
PLEYEL, WOLFF & CO.

MAISON J. GALINIER,
OUVERTURE
Des marchandises de modes, de Printemps et d'Eté
[illegible]

AVIS.
[illegible]

Quelque chose de nouveau
[illegible]

Cuisinier.
[illegible]

Fleurs d'Oranger! Fleurs d'Oranger!!
[illegible]

Guérison positive de toutes les maladies chroniques
Le Docteur L. L. SOLANAS
CONSULTATION GRATIS
[illegible]

Avis.
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
Hôtel et Restaurant
H. MATARAN
[illegible]

Cosmopolitan Eating House.
[illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

Commercial Restaurant,
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]

PENSION FRANÇAISE,
[illegible]

AU SINGE QUI VISSE.
MANUFACTURE DE CHAUSSURES
[illegible]

Chaussures! Chaussures!
AU MAGNOLIA.
[illegible]

PIERRE PANIA
[illegible]

AU PROGRES.
ERNEST GABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
[illegible]

GRANDE VENTE.
STOVES DE CUISINE, STOVES DE CAFÉ, STOVES A GAZ, FERBLANTERIE, &c.
[illegible]

CHAUSSURES! Chaussures! Chaussures!
300,000 paires
DRAPEAU ROUGE,
[illegible]

Chaussures!! Chaussures!!
OUVERTURE
—DU—
NOUVEAU MAGASIN.
LE MAGASIN ROUGE.
[illegible]

Une nouvelle industrie louisianaise.
[illegible]

Taxes de ville de 1875.
[illegible]

TAXES. Taxes de Ville. TAXES.
[illegible]

BALANCES DE FAIRBANKS,
Balanciers de Fairbanks, pour le Coton,
[illegible]

Collége Commercial de Bolivar.
[illegible]

Guérison de la Consomption.
$1000.00
[illegible]

Réparations de Cheminées.
[illegible]

Vor. MAIGNAN,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]

Cathédrale St-Louis.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane
[illegible]

J. A. LACROIX,
[illegible]

AU BON TON.
[illegible]

Compagnie d'Assurance de ... de la Nlle-Orléans.
[illegible]

Riz pour plant! Riz pour plant!
[illegible]

St. Bernard's Blood Purifier.
[illegible]

Firemen's Insurance Company
[illegible]

Aux Dames.
[illegible]

LA CELEBRE
Mme LEONCE
[illegible]

L'Union Française.
[illegible]

Guérison gratuite des cabanes!!
[illegible]

L. GIROT,
[illegible]

$50, $100, $500, $1000,
[illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
[illegible]

Avez-vous besoin d'argent?
[illegible]

Procurez-vous un exemplaire du
DIRECTORY DE SOARDS,
1875.
Prix: $5.
[illegible]

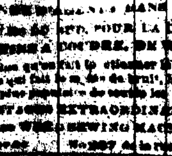

DEMANDEZ ... SANS TOUTES ... LA CÉLÈBRE MACHINE A COUDRE, DE WEED.
[illegible]

Dr. OTTO KRATZ,
[illegible]

JULIUS ROBERTS
Diffusion Process Co.
[illegible]

L. C. ARNY,
[illegible]